



# Fiche d'inscription au club de la Raquette Brecéenne 2020/2021

|                          |  |                          |                        |
|--------------------------|--|--------------------------|------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Certificat Médical/Questionnaire santé |                          |                        |
| <input type="checkbox"/> | Règlement                              |                          |                        |
| <input type="checkbox"/> | 1 chèque de .....                      | <input type="checkbox"/> | Chèques vacances ..... |
| <input type="checkbox"/> | 3 chèques de .....                     | <input type="checkbox"/> | Espèce .....           |
| <input type="checkbox"/> | Attestation ARS                        |                          |                        |

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ N° licence : \_\_\_\_\_  
 Date Naissance : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Code Postal: \_\_\_\_\_  
 Tél fixe : \_\_\_\_\_ Portable: \_\_\_\_\_ Mail: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_

| TARIFS               | Saison       | 1/2 saison * | Passage Loisirs à Compétitions |
|----------------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| Compétition          | <b>110 €</b> | <b>75 €</b>  | <b>43 €</b>                    |
| Loisirs              | <b>52 €</b>  | <b>31 €</b>  |                                |
| Licenciés autre club | <b>40 €</b>  | <b>20 €</b>  |                                |

\* dont cotisation annuelle versée au comité

Adhésion..... \_\_\_\_\_  
 Remise du club de 10% en cas d'inscription d'au moins 2 personnes d'une même famille (même adresse) ..... - \_\_\_\_\_  
 Participation Carte sOrtir! ..... - \_\_\_\_\_  
 Coupons sport (né entre 2005 et 2009 et bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ..... - \_\_\_\_\_  
**Option** : Participation aux épreuves individuelles (Jeunes 15 € / Adultes 30 €)..... + \_\_\_\_\_  
 (Paiement en 3 fois possible) **TOTAL** : \_\_\_\_\_



A noter qu'aucune licence ne sera délivrée sans certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table  
 Je soussigné(e) (représentant légal pour les mineurs) Nom .....Prénom .....

- Reconnais que l'adhésion à la Raquette Brecéenne entraîne l'acceptation du règlement intérieur du club et des règlements de la fédération française de Tennis de Table (FFTT) ;
- Reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence ;
- Reconnais avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFTT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.
- Autorise le club de la Raquette Brecéenne, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2020/2021, l'image de la personne, objet de la présente fiche et cela sur tout type de support (BIB, site internet...)

Si l'adhésion concerne un(e) mineur(e),  
 ➤ **Autorise mon enfant à partir seul de la salle après l'entraînement ou la compétition OUI  NON**   
 ➤ Dans le cadre des activités du club, en cas d'accident et en mon absence, j'autorise la personne responsable à prendre toutes mesures utiles pour une hospitalisation d'urgence.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFTT figurant sur le site WEB de la FFTT à l'adresse [www.fft.com](http://www.fft.com), rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées, notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

Date \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**L'assurance dommage corporel « garantie de base » au tarif de :**  
 0,08 € pour les vétérans,  
 0,06 € pour les séniors,  
 0,02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins

**Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel »**

**Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?**  
 Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.  
 Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale ; ce montant étant compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.  
 Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.  
 Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale, pour vos frais médicaux et pour des prestations tel le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).  
 Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.  
**Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.**

|   | GARANTIE BRONZE | GARANTIE ARGENT | GARANTIE OR                           |
|---|-----------------|-----------------|---------------------------------------|
| Capitaux <u>décès</u>   | 10 000 €        | 20 000 €        | 30 000 €                              |
| Capitaux <u>invalidité permanente</u> en cas d'accident corporels | 20 000 €        | 40 000 €        | 50 000 €                              |
| Indemnité <u>journalière</u> (durée maxi. 360 jours)              | NEANT           | 15 €/jour       | 25 €/jour                             |
| Frais médicaux  | NEANT           | NEANT           | 100 % du régime conventionné de la SS |
| Cotisations complémentaires T.T.C. par licencié                   | <b>5 €</b>      | <b>8 €</b>      | <b>15 €</b>                           |

- Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » que je règle avec malice
- 0,08 € pour les vétérans,  
 0,06 € pour les séniors,  
 0,02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins
- Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « dommages corporels ».
- Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matches. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus.

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site web de la FFTT à l'adresse [www.fft.com](http://www.fft.com), rubrique « administratif ». Le contrat d'assurance. Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFTT.